

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à Procédure Adaptée (MAPA) — Article L. 2123-1 du Code de la commande publique

TRAVAUX DE REPRISE DES MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SUR LE SITE DU SIEGE SOCIAL DE LA CSSM

LOT N°1 REPRISE DES MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

LOT N°2 PLÂTRERIE PEINTURE

Pouvoir adjudicateur	CSSM
Objet du marché	TRAVAUX DE REPRISE DES MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SUR LE SITE DU SIEGE SOCIAL DE LA CSSM
Procédure	Marché à Procédure Adaptée (MAPA) — art. L. 2123-1 CCP
Type de marché	Travaux — alloti (2 lots)
N° de référence	LOT 1 2026/009, LOT 2 2026/010
Date limite de remise des offres	31/08/2026 à 12h00 heure de Paris
Profil acheteur (dépôt des offres)	Place / https://.www.marches-publics.gouv.fr
Contact	HAMIDOU Mohamadi / achatsmarches@css-mayotte.fr /

Ce document est à lire attentivement. Toute offre ne respectant pas les présentes dispositions pourra être déclarée irrégulière.

SOMMAIRE

Art. 1	Objet du marché et décomposition en lots	p. 3
Art. 2	Pouvoir adjudicateur	p. 3
Art. 3	Modalités de la mise en concurrence	p. 3
Art. 4	Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	p. 4
Art. 5	Présentation des candidatures	p. 4
Art. 6	Présentation des offres	p. 5
Art. 7	Variantes et options	p. 6
Art. 8	Délai de validité des offres	p. 7
Art. 9	Modalités de remise des offres	p. 7
Art. 10	Critères de sélection des candidatures	p. 7
Art. 11	Critères d'attribution et pondération	p. 8
Art. 12	Jugement des offres — détail des sous-critères	p. 8
Art. 13	Négociation	p. 9
Art. 14	Attribution et notification du marché	p. 9
Art. 15	Renseignements complémentaires	p. 10
Art. 16	Voies de recours	p. 10
Art. 17	Signature	p. 11

Article 1 — Objet du marché et décomposition en lots

Le présent Règlement de Consultation (RC) a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les candidats peuvent soumettre une offre pour la réalisation de travaux

1.1 — Nomenclature

45420000-4 travaux de menuiserie

45421110-8 pose d'encadrement et de portes et fenêtres

45421141-4 travaux de cloisonnements

1.2 — Allotissement

Le marché est décomposé en 2 lots distincts. Les candidats peuvent soumissionner pour un seul lot ou pour les deux lots simultanément. Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Un même candidat peut être attributaire des deux lots.

1.3 — Lieu d'exécution

Les travaux seront réalisés dans le bâtiment de la CSSM au centre KINGA à Kaweni.

1.4 — Durée

Le présent marché prend effet dès sa notification au titulaire. La durée d'exécution est fixée à un an renouvelable 2 fois à compter de la date de notification.

Article 2 — Pouvoir adjudicateur

Dénomination	CSSM
Adresse	1 ROUTE NATIONAL KAWENI KINGA
Code postal / Ville	97600
Représenté par	Mme HARLEY Myriam
SIRET	47928171900035

Article 3 — Modalités de la mise en concurrence

3.1 — Procédure

La présente consultation est lancée sous la forme d'un MAPA ouvert conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Article 4 — Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le DCE comprend les pièces suivantes, téléchargeables gratuitement sur le profil acheteur :

N°	Pièce	Observations
1	Règlement de Consultation (RC)	Le présent document
2	Acte d'Engagement (AE) — Lot 1 Menuiserie	À compléter, dater et signer par le candidat
3	Acte d'Engagement (AE) — Lot 2 Plâtrerie/Peinture	À compléter, dater et signer par le candidat
4	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	Commun aux 2 lots
5	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) — Lot 1	Menuiserie intérieure et extérieure
6	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) — Lot 2	Plâtrerie et peinture
7	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) — Lot 1	À compléter par le candidat
8	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) — Lot 2	À compléter par le candidat
9	Cadre de réponse technique	À compléter par le candidat
10	Plans et documents graphiques	Plans de situation, plans par niveaux

En cas d'incohérence entre les pièces du DCE, l'ordre de priorité suivant s'applique : AE > CCAP > CCTP > DQE/BPU > Plans > CCAG Travaux.

Article 5 — Présentation des candidatures

5.1 — Conditions générales

Peuvent soumissionner toutes les personnes physiques ou morales, les groupements de ces personnes, disposant des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché, et ne faisant pas l'objet d'une des exclusions prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du CCP.

5.2 — Groupements

- Les candidatures sous forme de groupement momentané d'entreprises (GME) sont autorisées, en groupement conjoint ou solidaire
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres pour les obligations contractuelles relatives à sa propre prestation
- Un même candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot
- Les sous-traitants ne sont pas membres du groupement

5.3 — Documents à fournir pour la candidature

Le candidat constitue son dossier de candidature avec les pièces suivantes :

Formulaires et déclarations :

- DC1 — Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (ou équivalent rédigé librement), daté et signé
- DC2 — Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (capacités professionnelles, techniques, financières) ou équivalent
- Déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner (incluse dans le DC1 ou formulaire libre)

Capacité économique et financière (un ou plusieurs éléments) :

- Déclaration du chiffre d'affaires global et du CA relatif aux travaux similaires au(x) lot(s) soumissionné(s) sur les 3 derniers exercices disponibles

Références et capacités techniques (un ou plusieurs éléments) :

- Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, accompagnée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants, précisant la nature, le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Déclaration des effectifs moyens annuels et de l'encadrement pendant les 3 dernières années
- Déclaration des matériels et équipements techniques disponibles

5.4 — Documents administratifs complémentaires à fournir à l'attributaire pressenti

Avant la signature du marché, l'attributaire pressenti devra produire les attestations et certificats prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales (impôts, URSSAF, cotisations sociales) ainsi que les attestations d'assurance RC et décennale.

Article 6 — Présentation des offres

6.1 — Composition du dossier d'offre

L'offre de chaque candidat comprend obligatoirement les pièces suivantes pour chaque lot soumissionné :

Pièces financières :

- L'Acte d'Engagement (AE) du lot concerné, complété dans toutes ses rubriques, daté et signé électroniquement
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné, complété dans toutes ses rubriques, daté et signé électroniquement

Pièces techniques — Mémoire technique (obligatoire) :

Le mémoire technique est un document essentiel pour l'analyse des offres. Il doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

Pour le Lot 1 — Menuiserie :

- Fiches techniques détaillées des menuiseries proposées (matériau, performance thermique Uw, acoustique Rw+Ctr, classement AEV, vitrage)
- Fiches techniques de la quincaillerie et des serrures (classe de sécurité)
- Note méthodologique sur les métrés contradictoires, la fabrication sur mesure et la coordination avec les autres corps de métier
- Planning prévisionnel détaillé (fabrication + pose) avec jalons
- Organisation du chantier : protection des occupants, nettoyage, gestion des déchets
- Références de chantiers similaires (≥ 2 références)

Pour le Lot 2 — Plâtrerie / Peinture :

- Fiches techniques des produits et systèmes proposés (enduits, plaques, isolants éventuels, peintures avec FDS)
- Descriptif des méthodes de préparation des supports et d'application
- Planning prévisionnel détaillé avec jalons
- Organisation du chantier : protection du mobilier et des occupants, ventilation, gestion des déchets
- Références de chantiers similaires (≥ 2 références)

6.2 — Présentation formelle

- L'offre est entièrement rédigée en langue française
- Les prix sont exprimés en euros HT et TTC
- Toutes les pièces sont transmises sous format numérique (PDF, Excel selon les cas) via la plateforme de dématérialisation — aucune offre papier n'est acceptée

Article 7 — Variantes et options

7.1 — Variantes

Les variantes sont : ☐ **Autorisées** ☒ **Non autorisées**

Si les variantes sont autorisées, elles ne peuvent porter que sur [préciser les points concernés]. Toute variante doit être accompagnée d'une offre de base conforme aux documents du DCE.

7.2 — Options

Des options sont prévues : ☐ **Oui (voir CCTP pour le détail)** ☒ **Non**

Article 8 — Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres. Pendant cette période, les candidats sont tenus de maintenir leur offre sans modification.

Article 9 — Modalités de remise des offres

9.1 — Dépôt dématérialisé (obligatoire)

Conformément à l'article R. 2132-7 du CCP, les offres doivent être transmises par voie électronique via le profil acheteur :

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date et heure limite de dépôt : 31/08/2026 à 12h00 (heure de Paris)

- Le dépôt électronique est obligatoire. Aucune offre papier, par télécopie ou par courriel ne sera acceptée
- Il est fortement conseillé de ne pas attendre les dernières heures pour déposer l'offre afin de faire face à d'éventuels aléas techniques
- Seule la date et l'heure de réception enregistrées par le profil acheteur font foi
- En cas de difficultés techniques sur la plateforme, contacter immédiatement le support technique et le service acheteur

Article 10 — Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des conditions de participation définies à l'article 5 du présent RC. Seuls les candidats ayant fourni un dossier de candidature complet et satisfaisant aux niveaux minimaux de capacité ci-dessous seront admis à présenter une offre.

Critère de sélection	Niveau minimal exigé
Capacité financière	Chiffre d'affaires annuel moyen relatif à des travaux similaires $\geq$ [montant] € HT sur les 3 derniers exercices
Références techniques	Au moins 2 chantiers similaires (lot concerné) réalisés et réceptionnés au cours des 5 dernières années, avec attestation de bonne exécution
Qualification professionnelle	Lot 1 : Qualibat 3511, 3512, 3513, 3521 ou 3522 ou équivalence démontrée par attestations de formation / certifications / qualifications / CV Lot 2 : Qualibat 4112, 4113, 4133, 6111 ou 6112 ou équivalence démontrée par attestations de formation / certifications / qualifications / CV
Assurance décennale	Attestation d'assurance RC décennale en cours de validité couvrant les travaux faisant l'objet du lot soumissionné

Article 11 — Critères d'attribution et pondération

Les offres régulières, appropriées et acceptables sont classées selon les critères pondérés suivants, appliqués à chaque lot séparément :

N°	Critère d'attribution	Pondération Lot 1 Menuiserie	Pondération Lot 2 Plâtrerie
1	Prix de l'offre (montant HT)	30 %	30%
2	Valeur technique de l'offre (mémoire technique, annexes)	60 %	60 %
3	Valeur environnementale et sociétale	10 %	10 %
	TOTAL	100 %	100 %

Article 12 — Jugement des offres — Détail des sous-critères

Détails des critères d'évaluation

Les offres régulières, appropriées et acceptables sont classées selon les critères pondérés suivants, appliqués à chaque lot séparément. Les documents étudiés pour chacun des critères sont transmis à titre indicatif pour faciliter la compréhension du rôle de chacune des pièces demandées à l'article 6.

Pour le Lot 1 — Menuiserie :

Sous-critères	Justifications / Docs analysés pour ce critère
25% Généralités + liens	2.1 et 2.2 du cadre de réponse technique + Note méthodologique sur les métrés contradictoires, la fabrication sur mesure et la coordination avec les autres corps de métier
10% Qualité des matériaux / Réponse au besoin	Fiches techniques détaillées des menuiseries proposées (matériau, performance thermique Uw, acoustique Rw+Ctr, classement AEV, vitrage) + Fiches techniques de la quincaillerie et des serrures (classe de sécurité)
10% Délais	Planning prévisionnel détaillé (fabrication + pose) avec jalons 3 du cadre de réponse technique
10% Pratiques environnementales pour l'exécution des prestations du marché	Organisation du chantier : protection des occupants, nettoyage, gestion des déchets, déplacement, qualité environnementale des matériaux, réemploi, biosourcés, focus transports / livraison matériau, l'emploi local, l'insertion ou la formation, Les engagements concrets en matière de sécurité et de conditions de travail, etc
15% Références de chantiers similaires (≥ 2 références)	Pertinence et expérience retirée des références similaires
30% Prix	DPGF

Pour le Lot 2 — Plâtrerie / Peinture :

Sous-critères	Justifications / Docs analysés pour ce critère
25% Généralités + liens	2.1 et 2.2 du cadre de réponse technique + Descriptif des méthodes de préparation des supports et d'application
10% Qualité des matériaux / Réponse au besoin	Fiches techniques des produits et systèmes proposés (enduits, plaques, isolants éventuels, peintures avec FDS)
10% Délais	Planning prévisionnel détaillé avec jalons 3 du cadre de réponse technique
10% Pratiques environnementales pour l'exécution des prestations du marché	Organisation du chantier : protection des occupants, nettoyage, gestion des déchets, déplacement, qualité environnementale des matériaux, réemploi, biosourcés, focus transports / livraison matériau, l'emploi local, l'insertion ou la formation, Les engagements concrets en matière de sécurité et de conditions de travail, etc
15% Références de chantiers similaires (≥ 2 références)	Pertinence et expérience retirée des références similaires
30% Prix	DPGF

La note globale est obtenue par la somme des notes pondérées de chaque critère. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle obtenant la note globale la plus élevée. En cas d'égalité parfaite, le critère Prix est prépondérant.

Article 13 — Négociation

La négociation est : ☐ Prévus ☒ Non prévus

Si la négociation est prévue : elle peut porter sur le prix, le délai ou la valeur technique. Elle sera conduite avec les [nombre] offres les mieux classées à l'issue de l'analyse initiale. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans engager de négociation.

Article 14 — Attribution et notification du marché

- Après classement des offres, le pouvoir adjudicateur informe tous les candidats du rejet de leur offre, en précisant les motifs du rejet et le nom de l'attributaire, dans le respect de l'article R. 2181-1 du CCP
- Un délai de stand-still de 11 jours calendaires
- Le marché prend effet à la date de sa notification au titulaire

Article 15 — Renseignements complémentaires

15.1 — Questions des candidats

Toute demande de renseignement doit être formulée exclusivement par voie électronique via la messagerie du profil acheteur, au plus tard 8 jours la date limite. Aucune demande par téléphone ou par courriel direct ne sera traitée.

Les réponses aux questions sont publiées sur le profil acheteur et communiquées à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le DCE, au plus tard [5] jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

15.2 — Visite des lieux

La visite des lieux avant la remise des offres est fortement conseillée. Lors de cette visite, une attestation leur sera remise.

☎ Contact pour prise de rendez-vous :

- M. Hizkil M. Hizkil MAHADALI - Tél. : 0639 69 25 93
- Email : hizkil.mahadali@css-mayotte.fr
- M. Ali YOUSOUFA OMAR - Tél : 0639 09 01 27
- Email : ali.youssoufaomar@css-mayotte.fr
- JASMIN TIN SANG – Tél : 0639 21 18 91
- Email : jasmin.tinsang@css-mayotte.fr

15.3 — Dérogation aux clauses du CCAG

Les éventuelles dérogations aux clauses du CCAG Travaux (arrêté du 30 mars 2021) sont précisées dans le CCAP.

15.4 — Transparence et confidentialité

Le pouvoir adjudicateur s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par les candidats dans le cadre de la présente consultation, conformément à l'article L. 2152-7 du CCP. Les offres non retenues ne sont pas communiquées aux tiers.

Article 16 — Voies de recours

Le tribunal compétent pour connaître des recours le présent marché est le tribunal judiciaire de Saint Denis, Champ Fleuri 5 AVENUE ANDRE MALRAUX 97490 St Denis.

Article 17 — Signature

Fait à _____, le _____

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

HARLEY Myriam

Directrice Générale

(Signature et cachet)